

Actiris alertera par SMS

Dès la première semaine d'avril, l'office régional de l'emploi Actiris alertera par SMS les demandeurs d'emploi pour lesquels une offre correspondant à leur profil est entrée. C'est ce qu'il ressort d'une réponse en commission des Affaires économiques du parlement bruxellois du ministre de l'Emploi Benoît Cerexhe (CDH), interpellé hier par la députée Françoise Schepmans (MR). Dans un second temps, lors de l'introduction du CPP obligatoire pour les jeunes, il est prévu de développer un mailing afin d'informer les demandeurs d'emploi de l'arrivée d'une offre susceptible de les intéresser. Concrètement, pour cette première étape, les employeurs qui encodent eux-mêmes leurs offres d'emploi via l'application internet "Mon Actiris" peuvent visualiser les CV des dix candidats qui correspondent le plus aux critères de leur offre. L'employeur pourra donc sélectionner parmi ces dix candidats ceux auxquels il souhaite que soit envoyé un message par SMS. Au total, ce sont 68 000 demandeurs d'emploi qui sont concernés, c'est-à-dire tous les chercheurs d'emploi ayant accepté, soit lors d'entretien soit en créant un compte "Mon Actiris" via internet que leur CV soit pris en compte pour être, le cas échéant, présenté à des employeurs.

St. Bo.